

DEPARTEMENT DE L'AUBE

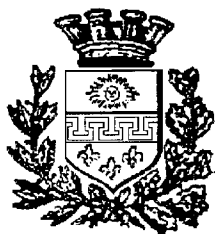
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



5 juin 2026
2026-135

Date de la convocation
28.05.2026
Date de publication
28.05.2026
Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le cinq juin deux mille vingt-six à 8 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt-huit mai deux mille vingt-six.
Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Sébastien WATELET, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Alain BARAYON donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT, Laurent PERROT donne pouvoir à Murielle ROLLET, Christophe DESBOYAUX donne pouvoir à Alain DAMASSE, Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Emmanuelle STEIB, Jérôme CESVET donne pouvoir à Christian ROBERT, Nathalie THIEBAULT donne pouvoir à Antonio CORREIA.

Monsieur Dominique NOBLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**ELECTION SÉNATORIALE –
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE LEURS SUPPLÉANTS**

Vu les articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du Code électoral,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n°DCL2-SCE 2026146-0001 fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire, ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes de l'Aube en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026

Considérant qu'il appartient au préfet d'établir, pour chaque commune, le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués à élire lors du conseil municipal prévu le 5 juin 2026, date fixée par le décret n°2026-301 du 21 avril 2026,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame le Maire qui, après l'appel nominal, constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur Dominique NOBLET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mesdames Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Magali LEFEBVRE-MANGEOT et Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER

Le maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées :

La liste n° 1, conduite par Monsieur Christian ROBERT.

La liste n° 2, conduite par Monsieur Alain BARAYON.

Il est dès lors conduit les opérations de scrutin dans les conditions réglementaires.

Nombre de sièges à pourvoir : 15 délégués et 5 suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 29
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages valablement exprimés : 29

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution de sièges au quotient (1 ^{ère} répartition)	Attribution à la plus forte moyenne	Total
Liste 1 - Christian ROBERT	5	2	1	3
Liste 2 - Alain BARAYON	24	13	4	17

Sont ainsi déclarés élus :

- les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus :

	Noms	Prénoms
1	BARAYON	Alain
2	ROLLET	Murielle
3	CHAMPION	Loïc
4	HOUDRÉ	Bénédicte
5	DESBOYAUX	Christophe
6	CANON-ROGER	Françoise
7	MATHY	Pierre
8	KORBUT	Leïla
9	GUILBERT	Pierre
10	CORTEEL	Pascale
11	WATELET	Sébastien
12	RIVIERE	Marie
13	SÜSLU	Kenan
14	ROBERT	Christian
15	LEFEBVRE-MANGEOT	Magali

- au titre des suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

	Noms	Prénoms
1	GUELIN	Marie-Claude
2	LEVASSEUR	Laurent
3	CABOURDIN-BOURGUIGNON	Corinne
4	NOBLET	Dominique
5	CORREIA	Antonio

- déclarent accepter d'exercer cette fonction.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Nathalie THIEBAULT, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Dominique NOBLET